

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 avril 2017

Le mercredi 5 avril 2017 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : ARANA M - ECHEVERRIA D - GARAT MM - GENIN P - JORAJURIA M - LADEUUX JM - LARRE JM - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZUDAIRE S -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : LARRECHEA O à SANSBERRO T -

ABSENTS et EXCUSÉS : ZAMORA P -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Vote des taux communaux des contributions directes
- 5 - Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2016, Adoption Budgets 2017
- 6 - Adoption du règlement de service eau et assainissement
- 7 - Création d'un emploi contrat avenir
- 8 - Demande de subvention pour prévention évaluation des risques professionnels
- 9 - Demande accord-cadre pour régularisation des branchements individuels avec Adour Garonne
- 10 - Diagnostic des branchements individuels - Demande d'aides
- 11 - Schéma directeur des eaux pluviales - Demande d'aides
- 12 - Réhabilitation du réseau d'assainissement - Demande d'aides
- 13 - Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Décision 2017003 - Concernant le local artisanal et le logement, au niveau de la procédure adaptée, Mr le Maire a signé des actes d'engagement comme suit :

- Lot 2 Charpente - Anaiak Souraïde: 32761.09 € HT
- Lot 3.1 Menuiserie bois - Eurl Sanzberro Jean-Philippe Espelette : 16520.00 HT €
- Lot 3.2 Menuiseries ALU -Labastère Bayonne : 12538.22 HTE€

Par ailleurs Mr le maire a signé des devis suivants :

Décision 2017004 - cabinet ING&EAU, proposition de 5200 € HT pour le diagnostic des branchements individuels,

Décision 2017005 - cabinet ING&EAU pour la préparation d'un zonage d'eaux pluviales pour un montant de 5750 € HT,

Décision 2017006 - CFFPPA des Pyrénées Atlantiques à Montardon : Formation Cap jardinier paysagiste attribuée à un emploi contrat avenir de 7686 €.

4 - Vote des taux communaux des contributions directes

La communauté d'agglomération du Pays Basque (CAPB) a voté un pacte financier et fiscal avec plusieurs objectifs.

Le premier : neutralisation fiscale pour les ménages mais également une neutralisation budgétaire pour les communes à savoir qu'ils ont pris les taux des différentes intercommunalités et ils ont calculé des taux moyens qui vont remplacer les taux qui étaient jusque là appliqués par toutes les intercommunalités.

Les taux moyens 2017 de la taxe foncière bâtie, non bâtie et de la taxe d'habitation fixés par la CAPB sont supérieurs aux taux appliqués jusqu'à maintenant par ERROBI. Donc si on continue à appliquer le taux communal plus l'ajout du taux de la communauté, cela voudra dire que les ménages paieront plus d'impôt.

Pour éviter cette situation, ils proposent aux communes de baisser les taux communaux.

En contre-partie la Communauté d'agglomération versera une attribution de compensation qui correspondra à la différence. Cette attribution est acquise et on va la conserver chaque année.

Taxes communales	Taux votés en 2016	Taux votés en 2017	Bases prévisionnelles 2017	Produit attendu 2017
Taxe habitation	8.40	8.02	1 583 000	126 957
Foncier bâti	5.17	5.07	1 240 000	62 868
Foncier non bâti	21.72	19.44	47 000	9 137
TOTAL				198 961

Si on applique ces taux communaux, cela représentera une baisse de recette pour la commune de 8141 € et c'est donc la communauté d'agglomération qui va nous la reverser au travers de l'attribution de compensation ci-dessus indiquée.

Vote : à l'unanimité

5 - Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2016, Adoption Budgets 2017

MM GARAT, adjointe aux finances, présente les comptes administratifs, les résultats et les budgets primitifs à l'assemblée en détaillant chacun des articles.

- Lecture du budget communal : dépenses de fonctionnement.
- Lecture des subventions.

Les comptes administratifs des divers budgets s'établissent comme suit :

Budget	Fonctionnement			Investissement		
	Depenses	Recette	Résultat	Depenses	Recettes	Résultat
Budget Communal	805 788.42	1 076 390.00	270 601.58	2 088 006.68	2 274 519.72	186 513.04
Budget Cimetière	12 921.66	12 921.66	0.00	12 928.32	10 671.66	-2 256.66
Budget Lotissement Etxetoa	0.00	50 440.37	50 440.37	50 440.00	0.00	-50 440.00
Eau Assainissement	196 968.51	419 275.05	222 306.54	105 080.65	150 191.46	45 110.81

L'affectation des résultats et les budgets primitifs des divers budgets s'établissent comme suit :

Affectation des résultats des comptes administratifs 2016

Budget	Résultat de fonctionnement	Report au fonctionnement	Affectation à l'investissement
Budget Communal	270 601.58	0.00	270 601.58
Budget Cimetière	0.00	0.00	0.00
Budget Lotissement Etxetoa 4	50 440.37	50 440.37	0.00
Budget Lotissement Etxetoa 5	0.00	0.00	0.00
Eau Assainissement	222 306.54	100 000.00	122 306.54

Les budgets primitifs 2017 des divers budgets s'équilibrent comme suit :

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Depenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Communal	808 242.00	808242	1 520 248.00	1 520 248.00
Budget Cimetière	222 227.00	222 227.00	224 484.00	224 484.00
Budget Lotissement Etxetoa	100 880.00	100 880.00	100 880.00	100 880.00
Eau Assainissement	323 287.00	323 287.00	1 351 108.00	1 351 108.00

Mr ZUDAIRE Serge demande pourquoi, sur le budget prévisionnel, ce sont les mêmes sommes qui sont reportées par rapport au réel et pourquoi ne pas réajuster ?

MM Garat explique que c'est un budget prévisionnel et qu'il est établi avec une prudence comptable. Il y a des comptes qui fluctuent.

Mr Zudaire propose un tableau de manière à avoir une autre vision et à mettre une somme plus importante en investissement.

MM Garat explique que c'est le compte administratif qui est le plus important car il montre les dépenses réalisées et non le prévisionnel. "Je pense que l'on ne parle pas de la même chose et que donc on ne sera pas d'accord. Mais je vous assure que depuis deux ans, on essaye de faire des efforts pour dégager pour l'investissement."

Zamora Maité précise que toutefois on écoute ce qu'il dit.

- Lecture du budget communal : recettes de fonctionnement. Aucune question.

- Lecture du budget communal: Section d'investissement dépenses

P Genin demande à voir le projet du bourg pour voter le budget.

MM Garat : on pourrait vous proposer de faire une réunion spécifique pour voir et parler du projet du bourg et de celui du cimetière.

Mr Zudaire demande pourquoi la 3^{ème} classe n'est pas budgétisée.

Mr le maire précise qu'on a rencontré les enseignants ainsi que l'inspecteur divisionnaire et vu ensemble que pour l'année 2017 il n'y avait pas la nécessité de la 3^{ème} classe et que donc ce sera budgétisé pour 2018.

MM Garat indique que cela va laisser une année pour préparer le projet et essayer d'obtenir des aides.

- Lecture du budget eau assainissement : section de fonctionnement

- Lecture du budget eau assainissement : section d'investissement

MM Garat précise que les travaux prévus sont issus de l'étude du schéma directeur qui a été fait notamment des travaux d'amélioration de la station d'épuration pour les eaux pluviales et la reprise du réseau au lotissement au dessus de la piscine.

-lectures des budgets annexes.

Le maire se retire afin que le conseil municipal délibère valablement sur l'adoption des comptes administratifs

Compte administratif 2016 du budget communal

Vote : 2 abstentions : ZUDAIRE serge et GENIN Patrick

Compte administratif 2016 du budget Eau et Assainissement

Vote : à l'unanimité

Compte administratif 2016 du budget cimetièrè :

Vote : à l'unanimité

Budget etxetoa 4 :

Vote : à l'unanimité

Mr le Maire est invité à réintégrer l'assemblée.

Comptes de gestion du percepteur pour l'ensemble des budgets

Vote : à l'unanimité pour l'ensemble des budgets.

Budget Primitif communal

Vote : 3 contres : ZUDAIRE S, GENIN P et ARANA M

Budget eau et assainissement

Vote : à l'unanimité

Budget cimetièrè :

Vote : à l'unanimité

Budget etxetoa 4 :

Vote : à l'unanimité

6 - Adoption du règlement de service eau et assainissement

Mr le maire explique que Souraide s'est positionné pour obtenir des aides financières allouées par Adour Garonne pour des travaux qui sont liés à tout ce qui génère de la pollution : station d'épuration et réseau d'eaux pluviales et d'assainissement. Nous sommes éligibles et la SAFEGE avait établi un schéma directeur, document que l'on a approuvé. Suite à cette approbation, on a missionné, après consultation, un nouveau bureau d'étude ING&EAU pour travailler sur la base de ce schéma afin de nous apporter des solutions et chiffrer les propositions de travaux afin de les présenter aux financeurs Adour Garonne et au conseil départemental ce qui a été fait. Il y aura d'importants travaux à faire au lotissement situé au dessus de la piscine. (réfection réseau engendrant la reprise des branchements individuels par les particuliers).

Pour toucher les subventions il faut que les gens se mettent aux normes au niveau des branchements. Les particuliers doivent gérer leurs travaux, avec la possibilité d'une aide de 60 %.

Pour la Municipalité , une subvention à hauteur de 70 % est attendue.

1^{er} phase : travaux sur les réseaux

2^{ème} phase : travaux sur la station d'épuration.

Par rapport à cela, il nous est demandé de mettre en place des règlements de service eau et assainissement.

Nous nous sommes donc rapprochés d'une commune (Saint-Martin d'Arrosa) qui est soumise au même mode de fonctionnement (Régie) pour voir leur règlement.

Nous devons adopter ce règlement.

Mr Zudaire demande ce que dit le règlement

Mr le maire lui remet le règlement pour lui permettre de le regarder.

MM Garat explique les obligations de la commune.

Vote : à l'unanimité

7 - Création d'un emploi contrat avenir

Suite aux évolutions réglementaires, les collectivités territoriales ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires ou très peu à quelques exceptions près, ce qui va engendrer du travail supplémentaire notamment pour le désherbage manuel.

Nous avons proposé à un jeune de venir nous aider par l'intermédiaire d'un contrat avenir et de suivre parallèlement une formation espaces verts -paysagiste. Il a accepté d'où la demande de création de ce poste d'une durée déterminée de 36 mois, son salaire est pris en charge à 70 %.

Vote : à l'unanimité

8 - Demande de subvention pour prévention évaluation des risques professionnels

Les communes doivent mettre en place un document unique de prévention. J Michel OSPITAL a assisté aux journées de mise en place de ce document avec le concours du pôle territorial Errobi et du service prévention du centre de gestion 64 . Dans le cadre de ce dossier, la commune peut obtenir une subvention du fonds national de prévention de la CNRACL qui a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarche de prévention

Vote : à l'unanimité

9 - Demande accord-cadre pour régularisation des branchements individuels avec Adour Garonne

Adour Garonne peut subventionner les privés à hauteur de 60 % pour leur permettre de faire réaliser les travaux de raccordement aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. Pour cela il faut une délibération sachant que cet accord cadre va porter sur deux exercices 2017 et 2018.

Vote : à l'unanimité

10 - Diagnostic des branchements individuels - Demande d'aides

Suite au devis que Mr le maire nous a soumis du bureau ING&EAU pour le diagnostic des branchements dans les maisons individuelles, cette étude doit faire l'objet d'une demande d'aide soumise à délibération

Mr Zudaire : est ce qu'une information sera faite auprès des personnes concernées ?

Mr le maire lui indique que cela est prévu.

Vote : à l'unanimité

11 - Schéma directeur des eaux pluviales - Demande d'aides

Les financeurs nous demandent de faire un schéma directeur des eaux pluviales comme pour l'assainissement. (Voir devis déjà cité en début de réunion). Cette demande d'aide doit également être soumise à délibération.

Vote : à l'unanimité

12 - Réhabilitation du réseau d'assainissement - Demande d'aides

Nous souhaitons demander une aide pour la réhabilitation des réseaux

Vote : à l'unanimité

13 - Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement

Le département demande de délibérer chaque année pour fixer le prix de l'eau :
Les prix actuellement pratiqués s'établissent comme suit :

Assainissement 0.76 €/m3
Abonnement : 38 € par an

Prix de l'eau potable: 0. 87 €/m3
Abonnement : 37 € par an

Prix inchangés depuis 2007.

Il est proposé de reconduire ces prix.

Vote : à l'unanimité

Divers :

Mr Zudaire nous fait part que samedi il y a un rassemblement pour le désarmement de l' ETA à Bayonne.

Zuraide Indarrean organise le vendredi 14 avril 2017 la diffusion du film :
« DEMAIN » au foyer rural à 20 h30 suivi d'un débat.

Mr le maire nous demande de réfléchir au devenir des deux maisons reçues en leg . A voir aussi les permanences en vue des prochaines élections, un calendrier établi sur la base des dernières élections sera adressé à chaque conseiller municipal.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h09.
Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,

Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

ARANA M -	ECHEVERRIA D -	GARAT MM -	GENIN P -	JORAJURIA M -
LADEUX JM -	LARRE JM -		MASSONDE M -	OTONDO P -
UHARRIZ JP -	ZAMORA MT -		ZUDAIRE S -	